

# COMMUNE DE BAZOCHES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 avril 2021

Convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021

L'an deux mil vingt et un, **le huit avril à dix-huit heures trente,**

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

**Etaient présents** : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Stéphane SAUTEREL, Yanig PINEL

**Excusés** : Pierre COLAS (pouvoir à Jean-Marie PAUTRAT), Bertrand DELAVault, Valérie GOUSSOT

**Secrétaire de séance** : Florence CHAPUIS ;

*Pierre COLAS est arrivé à 19 heures 40.*

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

### 1) **VOTE DES SUBVENTIONS 2021**

Le conseil municipal vote l'octroi des subventions suivantes :

- Club culture et loisirs : 750 €
- Centre social intercommunal de Lormes : 150 €
- Les Amis de l'Hôpital : 100 €
- Les Nuits musicales de Bazoches : 1 700 €
- Les PEP 58 : 25 €
- Office national des Anciens Combattants : 40 €

### 2) **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

Compte-tenu des réformes intervenues ; il convient d'apporter quelques précisions en ce qui concerne la fiscalité locale.

La taxe d'habitation :

Cette année voit la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué sur son territoire.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par la commune.

Pour l'année 2021, le conseil municipal maintient les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.05 % (dont le taux départemental de 23.90 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 20.44 %
- CFE : 13.75 % (cotisation foncière des entreprises)

### 3) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	205 700.70 €	205 700.70 €
<b>Section d'investissement</b>	55 825.73 €	55 825.73 €
<b>TOTAL</b>	261 526.43 €	261 526.43 €

### 4) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE EAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	45 133.21 €	45 133.21 €
<b>Section d'investissement</b>	184 185.11 €	184 185.11 €
<b>TOTAL</b>	229 138.32 €	229 138.32 €

**5) VALIDATION DES FICHES TECHNIQUES**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département pour les permissions de voirie déposées par SFR (Déploiement du très haut débit), le conseil municipal valide les fiches techniques présentées par le conseil départemental.

**6) TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence « mobilité » à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Cimetière : deux cases supplémentaires pour le columbarium vont être commandées (1800 € TTC), ainsi qu'une colonne en granit (900 € TTC), pour mettre des plaques nominatives, qui sera installée dans le jardin du souvenir.  
La commune possède les plaques (fournies en même temps que le Jardin du Souvenir). Des devis seront demandés pour la gravure et la pose des plaques.
- PLU : Le bureau d'étude CDHU a envoyé le projet de modification du PLU, une réunion en visio est prévue avec les services de la DDT, de la chambre d'agriculture et du conseil départemental.
- Une demande d'arbres a été faite auprès du conseil départemental, par l'intermédiaire du conseiller départemental Fabien Bazin, dans le cadre de « l'opération mille arbres à planter ».
- Le Parc naturel régional du Morvan propose la mise en place d'un panneau pédagogique et historique mettant en valeur l'évolution paysagère et patrimoniale de la commune. Ce panneau sera basé sur une carte postale du début du XXème siècle. Deux cartes postales ont été transmises au parc. Le Parc prend l'installation d'un panneau à sa charge. Si la commune souhaite un second panneau, il sera à sa charge (90 €).
- Travaux de l'église : 3 propositions ont été reçues pour le diagnostic des travaux de l'église. L'architecte du patrimoine Simon Buri a été retenu pour la mission de réalisation de l'étude chiffrée préalable.

*La séance est levée à 20 heures 55.*